

LA GAZETTE D'ADELIA

*Consultation et concertation :
des outils à disposition des habitants*



DANS CE NUMERO

1

Des difficultés persistantes

2

Les modes de consultation

3

Les acteurs mobilisés

4

*Le futur de ces modes
d'action*

La consultation est un processus descendant. Elle intervient souvent après que les grandes lignes d'un projet aient été définies par les décideurs. Les habitants y sont alors invités à donner leur avis, via des questionnaires, des enquêtes publiques ou des réunions d'information. Cependant, leur rôle reste généralement limité à l'expression d'une opinion, sans garantie que celle-ci influence réellement le projet final. À l'inverse, la concertation se veut être une démarche plus ouverte et ascendante. Elle suppose un dialogue entre les acteurs publics, les citoyens, les associations, les experts, et parfois les entreprises, dès l'émergence du projet. Elle vise à co-construire

les solutions à travers des ateliers participatifs, des forums citoyens, ou encore des jurys populaires. La concertation n'est pas seulement une consultation élargie : elle exige un cadre clair, du temps, de la méthode et une volonté politique forte d'intégrer les propositions issues du terrain.



Des difficultés persistantes dans sa mise en œuvre

Malgré la multiplication des démarches participatives ces dernières années, plusieurs obstacles structurels et culturels freinent encore l'efficacité de la consultation et de la concertation.

Un des principaux écueils est la représentativité des publics mobilisés. Les personnes qui participent aux démarches sont souvent les plus disponibles, les mieux informées, ou les plus militantes, ce qui peut conduire à une vision biaisée des attentes réelles de la population. Les jeunes, les personnes précaires, ou les habitants non-francophones sont souvent absents des dispositifs participatifs.

Nombre d'habitants expriment un sentiment d'inutilité de leur participation. Lorsqu'ils perçoivent que les décisions sont déjà prises ou que leurs contributions ne sont pas prises en compte, cela génère de la frustration et de la défiance, parfois renforcée par un manque de retour (*feedback*) sur ce qui a été retenu ou écarté.

Les démarches participatives demandent du temps, des ressources humaines, des compétences en animation et une logistique adaptée. Or, dans un grand nombre de collectivités, ces moyens sont insuffisants ou considérés comme secondaires, particulièrement dans les petites communes ou les structures sous pression budgétaire.

Les délais des politiques publiques sont souvent contraints par des obligations réglementaires ou des calendriers politiques. À l'inverse, la construction d'une relation de confiance avec les habitants nécessite du temps, de la répétition, de la transparence et de la pédagogie. Ce décalage engendre des démarches participatives trop courtes, trop techniques, voire formelles.



Panorama des dispositifs de participation existants

De nombreux outils sont aujourd'hui à la disposition des collectivités pour impliquer les citoyens à différents niveaux. Ils peuvent être classés selon le degré d'implication qu'ils permettent :

Dispositifs d'information (niveau 1 : prendre connaissance).

Ces dispositifs ne permettent pas une participation active, mais constituent souvent le préalable indispensable à toute démarche participative. Une information claire, accessible et régulière est la base d'un dialogue de qualité.

Exemples :

- Réunions publiques d'information : généralement organisées en amont d'un projet (aménagement urbain, modification de P.L.U, etc.), elles permettent aux citoyens de découvrir les enjeux, poser des questions, mais sans réelle interaction décisionnelle
- Bulletins municipaux et sites *web* : ils peuvent informer des projets en cours, mais rarement interactifs
- Portes ouvertes ou expositions publiques : utilisées notamment dans les projets de réaménagement, elles présentent des maquettes ou scénarios

Dispositifs de consultation (niveau 2 : donner son avis).

Ici, les citoyens sont sollicités pour exprimer une opinion, mais n'interviennent pas dans la décision finale. C'est un dispositif encore très utilisé, car facile à mettre en place et souvent obligatoire pour certains projets réglementés.

Outils classiques :

- Questionnaires/sondages : en ligne ou papier, parfois très ciblés (mobilité, jeunesse, culture), ils sont utiles pour capter un grand nombre d'avis rapidement
- Enquêtes publiques réglementaires : elles peuvent être prévues par *le Code de l'environnement* pour les projets ayant un impact environnemental ou urbanistique (ex : création de zones d'activités, grands projets d'infrastructure)
- Consultations numériques : via des plateformes comme *Cap Collectif*, *Decidim*, ou des outils propriétaires. Elles permettent de publier des projets, de collecter des avis, voire de faire voter les citoyens sur des propositions

Dispositifs de concertation (niveau 3 : dialoguer et ajuster).

Ces dispositifs instaurent un échange direct entre habitants et porteurs de projet. Il ne s'agit plus seulement de donner son avis, mais de participer à l'ajustement du projet en tenant compte des retours exprimés.

Formats répandus :

- Ateliers participatifs : souvent par petits groupes (habitants, techniciens, élus), sur des thématiques précises (mobilité, cadre de vie, sécurité, ...)
 - Les méthodes souvent utilisées sont la cartographie participative, le vote pondéré, les scénarios alternatifs
- Balades urbaines/diagnostics en marchant : cela permet une lecture sensible du territoire, vécue en direct par les habitants, souvent utilisée en aménagement ou transition écologique
- Forums ou débats publics : ils permettent d'exprimer les positions de manière contradictoire



Dispositifs de co-construction (niveau 4 : concevoir ensemble).

C'est le niveau le plus avancé de participation : les citoyens deviennent acteurs du projet. Ils participent à la définition, à la mise en œuvre, voire à l'évaluation des politiques publiques. Cela nécessite un engagement fort de la collectivité.

Exemples phares :

- Budgets participatifs : les habitants proposent et votent pour des projets d'intérêt général financés par la collectivité
- Conventions citoyennes : elles sont réalisées par un tirage au sort d'un panel de citoyens représentatifs qui travaillent plusieurs week-ends sur un thème (écologie, santé, urbanisme, ...) avec des experts
- Jury citoyen : citoyens tirés au sort pour formuler un avis motivé sur un sujet ou un projet, après audition d'experts, souvent utilisé pour l'évaluation d'une politique publique ou le choix d'un prestataire
- Conseils citoyens : créés dans les quartiers prioritaires (Q.P.V) dans le cadre de la politique de la ville, ils permettent une parole continue et structurée des habitants

Dispositifs contributifs ou collaboratifs (niveau transversal : agir localement).

Ces formats permettent une implication plus informelle ou continue des habitants dans la transformation de leur territoire, en valorisant l'expertise d'usage.

Exemples :

- Chantiers participatifs : comme pour l'aménagement d'un espace public avec les habitants (ex : construire un jardin partagé, rénover une friche, créer du mobilier urbain)
- Fresques citoyennes : elles sont des outils d'intelligence collective ludiques pour co-construire des politiques locales sur la transition, la biodiversité, les usages numériques, ...
- Hackathons publics/*Civic tech labs* : ils mobilisent les compétences d'habitants (informaticiens, designers, enseignants, ...) pour créer des solutions numériques à des problèmes de territoire (mobilité, inclusion, écologie)

Quels acteurs mobilisent les collectivités ?

Pour piloter ou accompagner ces démarches, les collectivités peuvent faire appel à différents types d'acteurs, en fonction de leurs moyens, de leur expertise interne et de leur stratégie :

Les équipes internes

Certaines collectivités, notamment les grandes villes et métropoles, disposent d'équipes dédiées à la démocratie participative, souvent rattachées à la direction de la communication, de la démocratie locale ou de la vie associative. Ces équipes assurent la conception, l'animation et l'évaluation des démarches. Mais dans les petites communes, ces fonctions sont souvent assumées par des élus ou agents déjà très sollicités.

Les cabinets de concertation

Il existe aujourd'hui de nombreux bureaux d'études spécialisés dans la concertation publique, comme *Missions Publiques*, *Res publica*, *Dialogues*, ou *Planète Publique*. Ces structures interviennent pour concevoir des dispositifs, animer des réunions, réaliser des synthèses ou former les agents. Leur rôle est clé pour apporter une neutralité perçue et une expertise méthodologique.

Le tissu associatif et les acteurs de terrain

Les associations locales jouent un rôle essentiel pour relayer l'information, mobiliser des publics éloignés ou accompagner des groupes dans l'expression de leurs besoins. Certaines, comme les centres sociaux, les maisons de quartier ou les mouvements d'éducation populaire, agissent comme des médiateurs entre institutions et citoyens.

Les plateformes numériques

Des collectivités s'appuient de plus en plus sur des outils numériques pour organiser des consultations, collecter des avis, ou animer des démarches hybrides (présentiel/numérique). Ces plateformes (comme *Decidim*, *Opendemocracy*, *Civocracy*, ...) offrent des solutions accessibles, mais nécessitent une médiation humaine pour garantir l'inclusion de tous les publics.

Quel futur pour la consultation et la participation citoyenne ?

L'avenir de la participation citoyenne se dessine à la croisée de plusieurs dynamiques profondes : technologiques, sociales, environnementales et démocratiques. D'un côté, la généralisation des outils numériques ouvre de nouvelles perspectives en matière de participation en ligne, d'analyse automatique des contributions ou de simulation de scénarios participatifs grâce à l'intelligence artificielle. Ces innovations permettent d'atteindre des publics plus larges et d'offrir des formats plus flexibles, mais soulèvent aussi des défis d'inclusion, de sécurité des données et de transparence. De l'autre, on observe une montée en puissance des démarches de démocratie délibérative, avec le retour en grâce du tirage au sort, de la représentativité sociologique, et du temps long pour réfléchir ensemble aux grands choix de société (climat, urbanisme, alimentation, etc.).

Par ailleurs, le futur de la participation ne pourra être dissocié de la transition écologique et solidaire : face à la complexité des enjeux, il devient indispensable de co-construire des politiques plus justes et acceptables localement. Cela suppose une transformation culturelle des institutions vers plus d'écoute, de confiance et de renoncement partiel au pouvoir vertical. À terme, la participation pourrait ne plus être un simple outil d'accompagnement des projets, mais un mode de gouvernance permanent, intégré à toutes les étapes de la décision publique. Pour cela, les collectivités devront investir durablement dans la formation des agents et des élus, la médiation sociale, et la capacité d'agir des citoyens, pour faire de la démocratie participative non plus une exception, mais une norme vivante.





Conclusion : Pour une participation sincère et transformative

La participation des habitants à la vie publique ne doit pas se réduire à un rituel procédural ou à une communication cosmétique. Pour être efficace, elle suppose une volonté politique forte, un engagement clair sur les règles du jeu, une transparence sur les marges de manœuvre et un investissement en moyens humains et financiers. Consultation et concertation ne sont pas des fins en soi, mais des leviers pour construire une société plus juste, plus résiliente et plus démocratique.

La clé réside dans une diversification des outils, une accessibilité renforcée à tous les publics, et la capacité des citoyens comme des élus à se mobiliser. Face aux enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques contemporains, il est plus que jamais temps de passer d'une participation déclarative à une implication véritable des habitants dans les choix qui façonnent leur quotidien.